

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5228**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Gestion des ressources humaines spécialité Gestionnaire de projets ressources humaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Valenciennes, Recteur de l'académie, Président de l'université de Valenciennes

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un spécialiste de la gestion des ressources humaines.

Il met en œuvre la gestion administrative du personnel (depuis l'embauche, jusqu'à la fin du contrat de travail, pour tous les types de contrats, contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée, contrat de travail temporaire etc.). Il gère l'administration du personnel et la paie, il contrôle l'application du droit du travail.

Il tient à jour les registres obligatoires, il réalise les déclarations sociales.

Il maîtrise la législation du travail. Il organise la documentation juridique et trouve l'information pour répondre aux problématiques de l'entreprise en matière de législation sociale.

Il gère les éventuels conflits entre salariés.

Il accompagne le dirigeant dans les relations avec les administrations (CRAM, inspection du travail, médecine du travail, ..).

Il est capable de mener un entretien en l'adaptant en fonction de la situation (entretien de recrutement, d'évaluation, d'analyse d'un problème, etc....).

Il présente des informations en public.

Il applique la méthodologie de prévention d'accidents du travail et des maladies professionnelles (enquête, arbre des causes, retour d'expérience.).

Il anime ou co-anime des projets ressources humaines.

Il développe une vision globale et intégrée des différents outils de la gestion de l'emploi.

Il gère les contraintes légales relevant du statut d'employeur, notamment en termes d'embauche, de fin de contrat et de prévention des risques.

Il décrit les postes et les emplois.

Il identifie, recense et analyse les besoins de formation ou de recrutement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans une grande entreprise, un cabinet de conseil, une entreprise de travail temporaire ou un organisme de formation.

Il peut prétendre aux emplois suivants :

Gestionnaire de paie

Chargé de l'administration du personnel

Chargé de l'application de la législation sociale

Assistant de recrutement

Chargé de la formation

Chargé de la gestion des compétences

Chargé de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1503 : Management des ressources humaines

M1502 : Développement des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

U.E. 1 : Culture européenne et communication

U.E. 2 : Administration du personnel, paie et droit du travail

U.E. 3 : Les techniques de base et méthodologie de diagnostic

U.E. 4 : Management de projet RH

U.E. 5 : Projet tutoré

U.E. 6 : Stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		Enseignants chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19/06/2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-valenciennes.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :